

Implications des universitaires dans les politiques éducatives et les transformations du système éducatif au Bénin

Il faut situer l'interrogation fondamentale : quelle est la nature exacte des implications des universitaires dans les politiques éducatives et les transformations du système éducatif au Bénin ? Dans un cadre plus général, celui de la fonction cherchante et de la fonction enseignante de l'Enseignement Supérieur, si tant est que cette hiérarchie implicite des Enseignements recueille l'unanimité. On s'accorde à reconnaître que l'Université a un rôle déterminant à jouer dans tout processus de développement tant par la formation des cadres de la Nation que par la diffusion des idées et des savoirs nouveaux. Cette dynamique inhérente à la vie universitaire suppose néanmoins que soit prise en compte et activée de manière permanente la double relation : Université \leftrightarrow Vie sociale, vie sociale s'entendant comme l'ensemble des piliers de la structure et de l'organisation de la société, exprimées en termes d'actions et d'interactions des acteurs sociaux dans les champs politique, économique, social (religieux, culturel, etc. etc.).

Nul doute que la trop grande place accordée à la fonction cherchante de l'Université a longtemps occulté sa fonction enseignante ; c'est cela même qui en établit le cloisonnement et fournit la spécification « entité autonome », qui du reste, dans le contexte béninois bénéficie des largesses ou des restrictions de l'État selon que celui-ci se sent menacé ou conforté. Cette image présente l'université comme un espace exclusif où l'érudition des recherches fait loi. Ce qui, il faut le faire remarquer, place dans l'illusion de la génération spontanée des universitaires ne devant rien de ce qu'ils sont à des structures élémentaires. Tout se passe en effet comme si les Universitaires étaient des élus d'une planète imaginaire qui n'obéit qu'à ses seules lois. Nous voulons dire par là que, bien souvent, la suprématie de la fonction cherchante a souvent ombragé la fonction enseignante et fait oublier que le système éducatif est un ensemble tridimensionnel : enseignement primaire, enseignement secondaire et enseignement supérieur. Or, il faut s'en convaincre les universitaires ne sont rien d'autres que des produits des deux premiers ordres d'enseignement qui, même en étant les sous-produits ou les formes primitives, ne sont pas moins les sédiments constitutifs de la roche universitaire. La solidité de celle-ci est fonction de la bonne structuration de ceux-là. Il suit la relation nécessaire entre universitaires et acteurs enseignants du primaire et du secondaire. Qu'est-ce que l'université si ce n'est le prolongement du primaire et du secondaire ? Peut-on imaginer une cime d'arbre sans les racines et le tronc ? L'implication des universitaires dans les systèmes éducatifs s'impose

comme une évidence tel tout élément impliqué dans une chaîne de production. La réforme du système universitaire passe par la réforme des systèmes éducatifs à la base et la réforme de ceux-ci dessine les nouveaux traits de celui-là. « Il n'y a pas de réforme de l'Enseignement supérieur indépendante d'une réforme générale de l'enseignement et de l'éducation. En effet, certaines transformations ne peuvent être envisagées dans l'Enseignement supérieur qu'en supposant résolus les problèmes posés au niveau des Enseignements primaire et secondaire »¹ (Jean-William Lapierre).

Ainsi que le notait Philippe Joutard, « l'unité de l'Enseignement (du Primaire au Supérieur) me paraît une idée importante (...) ; l'Enseignement devrait être le «moteur», le noyau créateur permettant aux autres ordres d'enseignement de ne pas se figer ni de devenir leur propre fin, mais de s'adapter, de se renouveler »². Le rôle social, c'est-à-dire globalisant de l'Enseignement supérieur lui viendra de sa propre capacité à lier les résultats de ses recherches aux exigences de la formation des formateurs : des enseignants du primaire et du secondaire et de tous les autres ordres d'éducateurs.

Au Bénin, la relation entre les acteurs de l'Enseignement supérieur c'est-à-dire les universitaires et les autres niveau du système éducatif doit s'inscrire dans son contexte historique, lequel se lit à travers trois grandes périodes : 1960-1972 ; 1972-1990 ; 1990 à nos jours.

La période de 1960 à 1972 : l'ambiguïté de la situation des universitaires dahoméens

Peut-on réellement parler d'un statut des universitaires au Dahomey (actuel Bénin) au lendemain des indépendances au point de vouloir dégager quelque implication de leurs actions dans le système éducatif ? Répondre par l'affirmative c'est choisir de biaiser avec les réalités de cette époque. Certes, il existait des cadres, des intellectuels mais ils ne pouvaient se prévaloir d'être des concepteurs et des promoteurs de réformes éducatives. En effet, les accords signés entre la France et la République du Dahomey un peu avant les indépendances et pendant les indépendances subordonnent totalement le système éducatif dahoméen à celui en vigueur en France. Toute intervention dans ce système n'est insufflée que par les « universitaires » français sur les schémas directeurs des politiques éducatives définies par la France. Si tant est qu'on ait pu parler d'universitaires dahoméens, leur implication dans les réformes des systèmes éducatifs restait à la lisière de l'entérinement des choix français dans le

¹ LAPIERRE Jean-William, *Esprit*, «La réforme de l'Enseignement supérieur», n° Spécial mai-juin 1964.

² JOUTARD Philippe, *idem*.

domaine éducatif, nous disons à la lisière dans la mesure où ils n'étaient rien d'autre que des appendices des décideurs politiques, eux-mêmes étant les caisses de résonance de la Métropole. Nous voulons dire que les universitaires d'alors n'avaient de toute évidence aucune place dans la conception des systèmes éducatifs, d'autant qu'en vertu des accords signés par les anciennes colonies avec la Métropole, le Dahomey s'était engagé en 1959, à l'instar des autres pays, dans la sauvegarde et le renforcement des liens culturels et linguistiques avec la France. Ainsi, la France s'engage dans la fourniture des enseignants et l'élaboration des programmes éducatifs. En exemple, la convention annexe sur l'aide et la coopération entre la République Française et la République du Dahomey du 16 septembre 1959 dans son article premier notifiait : « Le gouvernement de la République Française met à la disposition de la République du Dahomey dans toute la mesure de ses moyens, le personnel qualifié que le gouvernement de la République du Dahomey estime nécessaire au fonctionnement de ses établissements publics d'enseignement et de la culture pour l'inspection pédagogique, à l'organisation et la sanction des examens et concours et au fonctionnement des services administratifs de l'enseignement .

De son côté, le gouvernement de la République du Dahomey s'engage à consulter le gouvernement de la République Française sur toute modification de l'organisation de ses services d'enseignement et de culture susceptible d'avoir des incidences sur l'aide et la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture telle qu'elles sont prévues par la présente convention...»³. En outre, l'article premier de l'accord de coopération culturelle entre la République Française et la République du Dahomey signé à Paris, le 24 avril 1964 par Miche Debré et Hubert Maga abonde dans le même sens.

Tous ces accords sont restés en vigueur jusqu'en 1970 à telle enseigne que les changements observés dans le système éducatif français (par exemple la réforme Fouché de 1963-1964) et les changements enregistrés en mai 1968 avaient leurs échos au Dahomey.

Il n'empêche que des intellectuels africains et dahoméens en particulier, conscients de l'inadéquation de l'école « extravertie » avec les réalités socio-économiques nationales ont tenté d'élaborer de nouvelles politiques éducatives suite aux Conférences d'Addis-Abeba (1961), d'Abidjan (1964) et de Nairobi (1968) dont les objectifs majeurs étaient :

- Envoyer massivement les enfants à l'école pour qu'en 1971, l'on ait le maximum d'enfants scolarisés ;

³ NOUDJENOUME Philippe et YAO Denis, Les traités et accords de coopération entre le Bénin et la France 1851-1993, Imprimerie Nationale du Bénin..

- Rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ;
- Étudier les problèmes relatifs à l'intégration de l'éducation au développement économique, social et culturel du Dahomey.

Les signes de la première réforme éducative se sont dessinés durant la période de 1960-1965. Il fallait désormais accorder une grande attention à l'histoire et à la géographie du Dahomey. Les supports didactiques ont été l'œuvre des universitaires. En 1965-1966 on enregistra une réforme de type expérimentale dont l'enjeu portait sur la ruralisation de l'enseignement secondaire.

C'est dans ce contexte historique qu'est intervenue en 1971 la réforme Grosse-Tête / Dossou-Yovo, soit un an après la création de l'Université du Dahomey à Abomey-Calavi. Il convient de rappeler que déjà en 1965 un Institut d'Enseignement Supérieur (niveau DUES et DUEL) était créé avec le volet Scientifique au Lycée Béhanzin de Porto-Novo (Dahomey) et le volet Littéraire au Lycée Tokoin à Lomé (Togo). Si toutefois la réforme de 1971 a conduit au renforcement de la démocratisation de l'enseignement, à l'augmentation du nombre d'établissements scolaires primaires et secondaires et à la gratuité de l'enseignement primaire, elle n'a duré que le temps d'un feu de paille du fait même qu'elle s'inscrivait dans la perspective d'un désengagement de l'État. L'implication directe ou indirecte de la France dans cette réforme et la non intégration de la société civile à travers ses représentants à la phase de son élaboration ont accéléré son processus de décomposition. C'est la Révolution de 1972 qui en a sonné le glas définitif.

La période de 1972 à 1989 : les universitaires dans la révolution

Un texte de Lê Thành Khôi nous servira à ce niveau de fil conducteur dans la compréhension des bouleversements enregistrés dans les politiques éducatives au Bénin de 1972 à nos jours. Mais il ne sera question dans les lignes suivantes que de la période 1972-1989, celle de la Révolution qui donnera le nom Bénin au Dahomey.

«Tout État a une politique explicite ou implicite qui s'exprime dans ses grandes orientations lesquelles ne sont pas indépendantes de son idéologie. Et c'est sous les formes de cette idéologie qu'il demande à l'éducation et notamment à sa principale instance, l'école, d'assurer ses fonctions de préparation de la force de travail, de transmission du patrimoine culturel, de socialisation. Quel que soit le régime, l'éducation tend à réaliser le consensus en légitimant le système. Ce qui diffère c'est la nature de l'idéologie : aujourd'hui, d'un côté, le libéralisme, l'individualisme, la démocratie politique, la propriété privée ; de l'autre, le socialisme, la propriété collective des moyens de production, le plein emploi. Dans les deux cas, il y a loin évidemment des promesses à la réalité et des classes ou

des groupes sont plus favorisés que d'autres. C'est précisément le rôle de l'État, en combinant répression et persuasion, de faire accepter l'ordre des choses et d'éviter que les mécontentements ne dégénèrent en révoltes. Faut-il souligner que ce rôle a existé de tout temps ? Les réformes, elles, sont des changements apportés au système d'enseignement, ou à l'un de ses niveaux, en vue de l'améliorer. L'« amélioration » est conçue par l'auteur de la réforme. Elle est une représentation. Dans les faits, il faut savoir à qui elle profite et ce qui change. Les effets réels peuvent diverger des effets prévus. Enfin, les décisions les plus importantes d'un gouvernement prennent la forme de lois. Sociologiquement parlant, une loi comme une réforme, est toujours un compromis entre les intérêts en présence, il résulte du rapport des forces dans le pays⁴.

Le Bénin a connu les deux formes d'idéologie exprimées dans ce texte. Le libéralisme inculqué par l'école coloniale s'est exercé jusqu'en 1972, date de la prise de pouvoir par Mathieu Kérékou. L'option marxiste-léniniste du nouveau gouvernement militaire conduira à la plus grande réforme du système scolaire jamais réalisée dans le pays. Voici en quels termes est stigmatisé le système éducatif hérité de la colonisation et poursuivi de 1960 à 1972. Mais c'est l'idéologie marxiste-léniniste clairement déclarée en 1975 qui permettra de définir les objectifs de l'École Nouvelle (conformément à l'Ordonnance n° 75-30 du 23 juin 1975, portant Loi d'orientation de l'éducation nationale) dont le contour se trouve déjà exprimé dans cette déclaration du 30 novembre 1972 :

«Jusqu'ici l'Enseignement, l'éducation et la culture ont été au service de la domination et de l'exploitation étrangères. Ici également s'impose une politique nouvelle d'indépendance nationale qui rompt avec le carcan d'étouffement de nos valeurs nationales que constitue l'École traditionnelle. Dans cette optique, il est impérieux d'installer un système d'Éducation démocratique et patriotique qui permettent l'Enseignement d'une science et d'une technique modernes au service des intérêts du peuple.

Pour cela, il faudra :

- *Élaborer une réforme authentique de l'Enseignement conforme aux exigences de la nouvelle politique. Cette réforme aura à mettre en place des structures, un Enseignement d'orientation et de contenu conformes aux nécessités d'un développement économique et national indépendant ;*
- *Revaloriser notre culture en l'adaptant aux besoins de nos masses laborieuses ;*
- *Ouvrir notre Université à toutes les formes du savoir et à tous les courants contemporains de la pensée scientifique. Elle doit avoir*

⁴ LÊ THANH KHÔI, *L'éducation : cultures et sociétés*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.

une vocation africaine en même temps qu'universelle et réservée une place privilégiée au brassage des expériences accumulées par les universités sœurs.

L'État doit exercer un contrôle rigoureux sur les Écoles privées aussi bien confessionnelles que laïques. Pour l'Enseignement catholique en particulier, l'État doit permettre une solution satisfaisante des problèmes ardues posés aux Enseignants.

Il faudra assurer le développement de la culture populaire en organisant dans les langues nationales l'alphabétisation des masses facteur essentiel de notre développement.

Il est nécessaire de créer un Institut de linguistique, chargé de mettre au point les moyens de lever les obstacles à l'utilisation des langues nationales comme véhicule du savoir.

Un autre groupe qui doit bénéficier de l'attention du Gouvernement Militaire Révolutionnaire est celui constitué par les jeunes.

Notre conviction est que les jeunes peuvent jouer un rôle capital dans la transformation de la société de par leur nombre, leur disponibilité pour faire face aux mutations, leur impatience pour exiger des changements nécessaires»⁵.

La révolution que l'on veut désormais faire porter par l'École s'inspire de l'intérêt de Marx d'unir l'éducation et le travail. Aussi les textes officiels établissant la nouvelle école la définissent-ils comme une « unité de production ». Il s'agit intentionnellement de lier l'école à la vie et plus encore d'amener les élèves à s'autogérer. Le travail devient un élément de formation et les élèves doivent pouvoir s'exprimer et s'évaluer à travers leurs productions. En effet, comme on peut le lire dans les pages de l'Organe du Militantisme Révolutionnaire, l'École Nouvelle est une institution scolaire différente de l'ancienne école coloniale et néo-coloniale et ses objectifs globaux en font une institution :

- Démocratique et Populaire
- Obligatoire et Gratuite
- Publique et Laïque
- Libératrice de toute exploitation.

Elle est aussi :

- Une Unité de Production
- Un moteur de développement économique et social.

⁵ Discours-Programme du 30 novembre 1972 de Mathieu KEREKOU, *EHUZU - Quotidien d'Information, Organe du Militantisme Révolutionnaire*, n° 1452, 7 juillet 1981.

De plus, elle assure la professionnalisation du Béninois.

L'élaboration de cette nouvelle réforme éducative, l'État révolutionnaire a diligenté une vaste enquête à travers tout le pays. Un séminaire national a étudié les résultats de l'enquête en 1973. De ce séminaire est né en fait le nouveau système éducatif adopté par le Conseil National de la Révolution présidé par Mathieu Kérékou au cours d'une session extraordinaire des 9 et 10 septembre 1974. Ledit système a été promulgué sous forme de loi en juin 1975 (Loi n° 075-30 du 23 juin 1975).

On peut schématiser la structure de l'École Nouvelle en deux grands degrés : Premier degré regroupant :

- 1- L'Enseignement maternel d'une durée de deux ans éveille l'enfant aux réalités de son milieu social ;
- 2- L'Enseignement de base dure cinq ans et promeut la liaison entre la vie pratique et le milieu avec une initiation à la production ;
- 3- L'Enseignement moyen dure trois ans avec des activités de coopératives intenses

Second degré

C'est l'Enseignement supérieur subdivisé en instituts spécialisés dans la formation des cadres⁶.

A la suite de Jacques J. Natason, nous pouvons dire que : « Si l'on admet qu'une des tâches de l'Enseignement supérieur est la formation des cadres supérieurs de la nation, on doit convenir du même coup que cette tâche englobe la formation des enseignants à tous les niveaux »⁷.

On pourra, à partir de là, comprendre l'implication des universitaires dans la nouvelle politique éducative. En effet, un certain nombre d'universitaires ont participé activement à l'élaboration et la réforme du système éducatif consacrant l'« École Nouvelle ». Il s'agit entre autres du Recteur de l'Université du Dahomey, du Vice-Recteur chargé de l'application de la réforme, des six Doyens des Départements de l'Université, de cinq représentants des associations des professeurs par disciplines. On retiendra les noms tels que Karim Dramane, Jean

⁶ MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, *Programme National d'édification de l'École Nouvelle*.

⁷ NATASON, Jacques J., L'Enseignement supérieur et la formation des enseignants, in *Esprit*, «La réforme de l'Enseignement supérieur», n° Spécial mai-juin 1964.

Pliya, Joseph Dègla, Thomas Boya, Lucien Nagnonhou les deux derniers en qualité de directeurs de collèges. Il se révèle cependant que sur les soixante (60) promoteurs de l'élaboration de la réforme éducative, on dénombre 13 universitaires. Car, ils étaient perçus comme des gens qui raisonnaient trop et développaient des idées anti-révolutionnaires.

Paradoxalement, ils sont, à défaut d'être fortement représentés à l'amont de la réforme, ils sont largement sollicités à l'aval d'autant qu'ils sont les maîtres à penser, les concepteurs des outils didactiques : publication d'ouvrages, suivi de l'application de la réforme dans les écoles maternelles, primaires et secondaires. Ils sont les grands acteurs de l'École Normale Supérieure, et avaient à charge directement ou indirectement la formation des Jeunes Instituteurs Révolutionnaires (JIR) et les Jeunes Professeurs Révolutionnaires (JPR).

La participation des universitaires aux travaux des différentes commissions techniques créées au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale n'est pas non plus des moindres. Les dénominations de ces commissions en disent long :

- Commission technique de l'Idéologie et de la Philosophie
- Commission technique de Langues nationales
- Commission technique d'Histoire
- Commission technique de Géographie
- Commission technique de Mathématiques
- Commission technique de Physique
- Commission technique de Sciences Naturelles
- Commission technique du Génie Civil et de techniques Agricoles
- Commission technique des Techniques Économiques et Commerciales.

Dans tout ce processus comme dans les actions postérieures, les cadres de l'Institut National de Formation et de Recherche en Éducation (INFRE) ont été mis à contribution tant du point de vue de la production des manuels, des ouvrages que du point de vue de la formation des enseignants.

Le bilan effectué après cinq ans d'expérience de cette École Nouvelle a révélé ses insuffisances et son échec par le fait de sa mauvaise application. Il fallait penser à autre chose.

La période de 1990 à nos jours : les idées démocratiques

Un nouveau départ s'imposait du fait des changements politiques induits par la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation (09-28 février 1990)

couronnée par l'avènement de la démocratie. C'est ce qui justifie la tenue des États des Généraux de l'Éducation du 2 au 9 octobre 1990 avec la participation active des universitaires. Parmi les universitaires présents on peut citer entre autres MM. Paulin Hountondji, Karim Dramane.

Contrairement à la réforme éducative consacrant l'École Nouvelle, la réforme insufflée par les États Généraux de l'Éducation est une réforme partielle : « Il ne s'agit pas d'investir nécessairement un système éducatif nouveau mais de s'inspirer des expériences passées en vue d'améliorer les programmes qui existent déjà »⁸ (p. 32).

Comme le montre la liste des Ministres qui se sont succédé au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) désigné parfois par Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), la participation des universitaires dans la conception et la mise en application des réformes éducatives actuelles est déterminante. La plupart des mesures relatives aux nouvelles exigences éducatives sont conçues et suivies par les universitaires dont s'entourent la plupart du temps les Ministres universitaires eux-mêmes :

1990-1991 : Paulin Hountondji, Docteur Professeur de Philosophie à l'Université Nationale du Bénin (UNB) (ex Université du Dahomey). Promoteur d'une Éducation de l'Excellence.

1991-1996 : Karim Dramane, Docteur d'État, Professeur à la Faculté des Sciences Techniques (UNB). Promoteur de la scolarisation des filles.

1996-1998 : Djidjoho Kpadonou, Docteur en Médecine, Professeur à Faculté des Sciences de la Santé (UNB). Promoteur de la méthode participative.

1998-2002 : Damien Zinsou Alahassa, Docteur, Professeur de Lettres (UNB). Acteur de la mise en application des réformes entamées par son prédécesseur avec pour toile de fond l'actualisation du travail productif dans les collèges et lycées (Projet du développement de l'Initiation Professionnelle dénommée de 1990 à 1999 Production Scolaire Artisanale (PSA)).

2002-2003 : Dorothée Sossa, Docteur, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (UNB) : Promoteur de la déconcentration et de la décentralisation de l'Université Nationale du Bénin avec création de l'Université d'Abomey-Calavi, l'Université de Parakou et de Centres universitaires.

L'intégration de l'Éducation Relative à l'Environnement dans les nouveaux programmes atteste aussi de l'importance des implications des universitaires dans l'élaboration et l'application des systèmes éducatifs surtout depuis

⁸ MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, Actes des États Généraux de l'Éducation, CNPMS, Porto-Novo, 1990.

1990. La conception et la production des manuels pédagogiques portant sur l'environnement, les problèmes de santé, et la formation des enseignants des différentes disciplines (mathématiques, biologie, physique, géographie, etc.) chargés de l'exécution des nouveaux programmes bénéficient des apports des universitaires selon leurs spécialités et de l'appui des cadres de l'INFRE dont l'actuel Directeur est M. Yaovi Toussaint Tchitchi, enseignant au Département des Sciences du Langage et de la Communication de l'Université d'Abomey-Calavi.